

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Dumas, M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoipé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE – Quartier des Hauts de Bayonne, place des Gascons
- Convention de cofinancement d'une mission d'étude commerciale avec l'EPARECA.

Le cœur du projet de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne a porté sur les résidences Breuer avec la rénovation de cet ensemble immobilier (environ 1 100 logements).

La revalorisation du cadre de vie des habitants s'est également appuyée sur :

- la requalification des espaces extérieurs et parkings au pied des immeubles,
- l'amélioration de l'offre d'équipements et d'infrastructures publics (notamment, la réalisation du centre aquatique),
- l'introduction d'activités économiques.

Le projet de rénovation urbaine a ainsi permis un changement d'image qui contraste aujourd'hui fortement avec le manque d'attractivité de la place des Gascons qui accueillait encore il y a quelques années une offre de commerces diversifiée dont le rayonnement dépassait les limites du quartier.

Le renforcement de la concurrence alentour (moyennes surfaces et petits commerces implantés en diffus) conjugué à l'attitude de certains propriétaires qui pratiquent des loyers élevés dans un contexte de pénurie de biens a fragilisé les commerces qui ferment les uns après les autres. Progressivement, cette place, qui accueille pourtant un marché forain attractif le mercredi drainant une population extérieure au quartier, a perdu de sa vitalité commerciale, même si les principales locomotives (surface alimentaire et pharmacie) semblent bien fonctionner.

La Ville, attentive au devenir de cet espace, envisage des actions à court terme pour préserver un certain dynamisme commercial et s'est rapprochée de l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) pour l'aider à définir la stratégie à adopter.

Dans ce cadre, l'EPARECA a confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'une mission d'étude commerciale comprenant un état des lieux du site précité, la détermination du potentiel commercial de celui-ci, une programmation commerciale, une enquête auprès des ménages et enfin une restitution de l'étude.

Le coût global de la mission s'élève à 12 400 € HT et sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA. La Ville apportera une participation à hauteur de 50 % quant au financement de ladite étude, soit une somme de 6 200 € HT.

Au vu de cela, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement ci-annexée avec l'EPARECA.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.